

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE
DU 7 juin 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX et le 7 JUIN à 20h30 le Conseil Municipal convoqué le 2/06/2022 par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

Nombre membres afférents au CM : 15
En exercice : 14
Présents : 13

Étaient présents : Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, CHARRIER Jérôme, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET M.Christine, Delphine CHAUX , DEMICHEL Nelly BILLIEMAZ Gérard, PERSIGNY André, TRONCY Georges, CAPITAN J.Paul

Était absent excusé : Mr CHAUMENTIN Gilles

Secrétaire de séance : Mme MORLANDET M.Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Il souhaite remercier les associations Foot et Sou de l'Ecole pour les festivités du week-end dernier pour la fête patronale qui a regroupé beaucoup de monde sur les 3 jours. Des remerciements aussi pour les personnes qui sont venues planter les fleurs et particulièrement à notre ancienne conseillère Nicole DEBIT.

Le précédent compte-rendu ayant été adopté, l'ordre du jour est alors abordé.

Le conseil après délibération et à l'unanimité des membres présents :

PREND CONNAISSANCE des 3 offres, suite à la consultation faite pour le choix d'un cabinet d'études qui assurera les contrôles et test à la station d'épuration. Après analyse, le cabinet SOL SOLUTION, moins disant est retenu pour un montant H.T de 6.530 €

DECIDE de retenir le devis de l'architecte Luc LEFEVRE d'un montant de H.T 33.757 € pour la maîtrise d'œuvre concernant le projet de 2 duplex dans l'ancien couvent. 2 cabinets avaient répondu.

PREND CONNAISSANCE des 3 offres pour le programme de voirie 2022 et décide de reconsulter 2 entreprises sur les quantités d'un chemin précis. Le choix de l'entreprise sera fait à la prochaine réunion de conseil en fonction des réponses apportées.

DECIDE après explications de la secrétaire de Mairie de choisir pour mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1^{er} juillet : la voie d'affichage (panneau d'affichage de la mairie)

EST INFORME de l'avancée des travaux de la piscine au Camping

PREND CONNAISSANCE de l'avancée du projet de locations de vélos électriques. Un règlement est en cours d'élaboration. Une régie de recettes va être créée et le régisseur et son suppléant sont nommés. Le Camping sera mandataire et 3 jours seront réservés dans la semaine en priorité aux clients du camping.

APPROUVE la décision d'une régie de recettes pour la location des vélos électriques,

ACCEPTE que la Commune passe en M57 nouvelle norme comptable à compter du 1^{er} janvier 2023, la secrétaire de Mairie explique les changements liés à cette nouvelle norme,

Le Maire informe ou rappelle :

- Que les travaux de la station ont démarré ce jour,
- De l'avancée du dossier de la boulangerie,
- Les élus de la réunion à la COPLER pour le tryptique,
- Les élus de la manifestation « la base d'aviron en fête » le 11 juin
- les élus de la conférence de Mr BONHOMME J.Pierre et l'exposition Départementale sur la guerre de 39/45 le 10 juin à la Halle
- qu'une partie du local vélos a été louée pour entreposer des Buggy 4/4 pour de la randonnée sur les chemins de Cordelle
- les consignes pour les élections législatives

- Une conseillère demande si au Préau il pourrait y avoir quelque chose de prévu afin que les jours de fête, les hommes arrêtent d'aller uriner sur le mur,
- un conseiller fait remarquer que le bar de son pré avait été ouvert laissant passer les vaches,
- il est signalé également à Sermaize, les chiens d'un riverain étaient encore en liberté et ont failli attaquer des promeneurs
- l'adjoint Mr BILLIEMAZ fait part que le moteur du camion est enfin arrivé chez le garagiste et va être changé. Il informe qu'il est toujours à la recherche d'un emploi jeune pour le mois de juillet .

La séance est levée à 22h00

